

Cartes des zones inondables, cartes des risques d'inondation, plans de gestion des risques d'inondation


Projet cofinancé par le Fonds européen de développement régional dans le cadre du programme Interreg IV-A Grande Région
L'Union européenne investit dans votre avenir


Grandes Régions


Hoch- & Niedrigwassermanagement
im Mosel- und Saarungsgebiet



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
ET À LA GRANDE RÉGION
Administration de la gestion de l'eau




Bureau d'études Milcha Brunsevac
Ingénieur - conseil
www.milcha-brunsevac.lu
101, rue de la Moselle - 14000 Sarreguemines
tél. 03 87 11 11 11 - fax 03 87 11 11 12

Les inondations sont des phénomènes naturels qui ne peuvent être évités. Elles constituent une menace susceptible de provoquer des dégâts pour la population, de nuire à l'environnement et de compromettre le développement économique. Toutefois, certaines activités humaines et les changements climatiques contribuent à augmenter la probabilité et les effets négatifs des inondations.

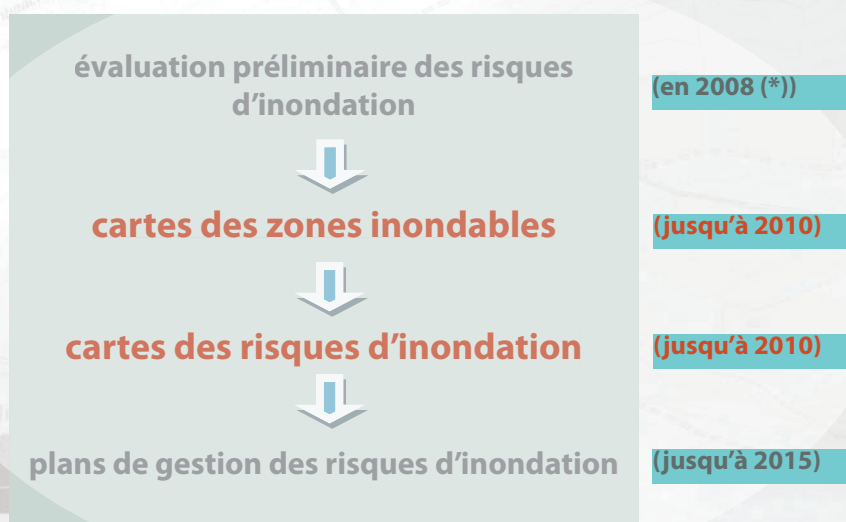
Afin d'éviter et de réduire les effets négatifs des inondations dans les zones concernées, il convient d'établir des cartes des zones

inondables et des cartes des risques d'inondation servant à élaborer des plans de gestion des risques d'inondation. Ceci est exigé par la directive relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation 2007/60/CE du parlement européen et du conseil.

L'objectif des cartes des zones inondables et des cartes des risques d'inondation est de planifier des mesures pour la protection de la population et de l'infrastructure dans le cas d'une inondation ainsi que de définir les éventuelles mesures d'évacuation.

Avec la nouvelle législation relative à la protection de la gestion de l'eau du 19.12.2008, le Luxembourg a transposé

la directive inondation en droit national. Cette directive s'articule selon les 4 étapes suivantes (ordre chronologique):

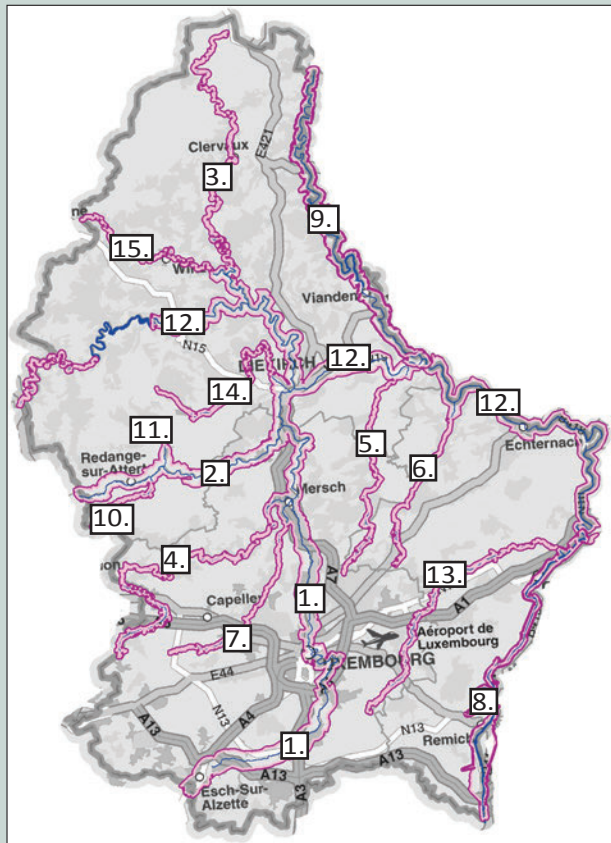


La brochure aborde les cartes des zones inondables et les cartes des risques d'inondation, qui doivent être achevées fin 2010.

* L'évaluation préliminaire des risques d'inondation a été réalisée dans le cadre du projet Interreg TIMIS flood. Les cours d'eau présentant

des risques d'inondation significatifs et les zones potentiellement sensibles ont été définis en 2006 et 2007.

Vue d'ensemble des cours d'eau luxembourgeois, pour lesquels des cartes des zones inondables et des cartes des risques d'inondation ont été élaborées



Les cartes des zones inondables et les cartes des risques d'inondations indiquent les zones qui sont inondées lors de crues d'une certaine probabilité (crue décennale, centennale ou extrême) et qui présentent un risque de dégât. Elles permettent aux experts et aux citoyens de mieux évaluer les risques d'inondation.

Les cartes des zones inondables et les cartes des risques d'inondations doivent être achevées pour le 22.12.2010. Les cartes sont alors soumises à une procédure de "participation du public", où tout un chacun peut les visualiser et faire des remarques y afférentes jusqu'au 21.03.2011 via le collège des bourgmestre et échevins ou directement au Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région.

- | | |
|------------------|---------------|
| 1. Alzette | 9. Our |
| 2. Attert | 10. Pall |
| 3. Clervie | 11. Roudbaach |
| 4. Eisch | 12. Sûre |
| 5. Ernzt Blanche | 13. Syre |
| 6. Ernzt Noire | 14. Wark |
| 7. Mamer | 15. Wiltz |
| 8. Moselle | |

Le projet Interreg TIMIS flood

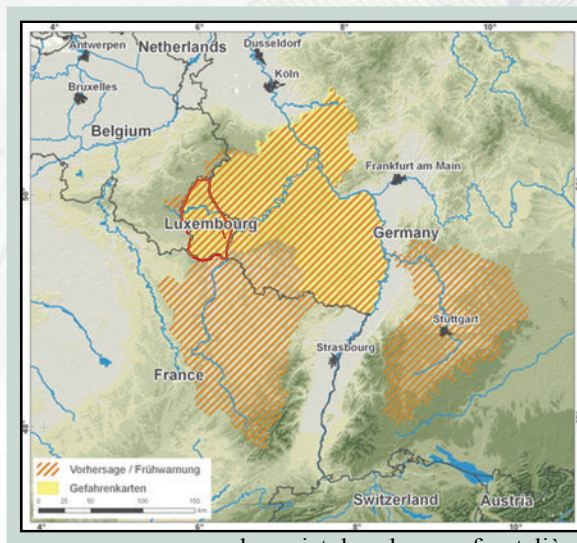
Le projet transnational TIMIS flood ("Transnational Internet Map Information System on Flooding") a été développé dans le cadre du programme Interreg III B Europe du Nord-Ouest à la suite des inondations de 1993, 1995 et 2003 des cours d'eau Moselle, Sûre et Sarre.

La coopération transfrontalière de sept partenaires au projet du Luxembourg, de l'Allemagne et de la France a permis l'établissement d'un système d'information de crue (basé sur internet) pour une centaine de cours d'eau du bassin versant Moselle-Nahe-Rhein.

Les principaux objectifs du projet étaient l'élaboration de cartes des zones inondables, l'amélioration de la prévision des inondations pour la Moselle, le développement d'un système de préalerte d'inondations pour les petits bassins versants et l'accès par internet à l'information sur les crues pour la population et le gouvernement (p.ex. services limnimétriques (niveaux d'eau)).

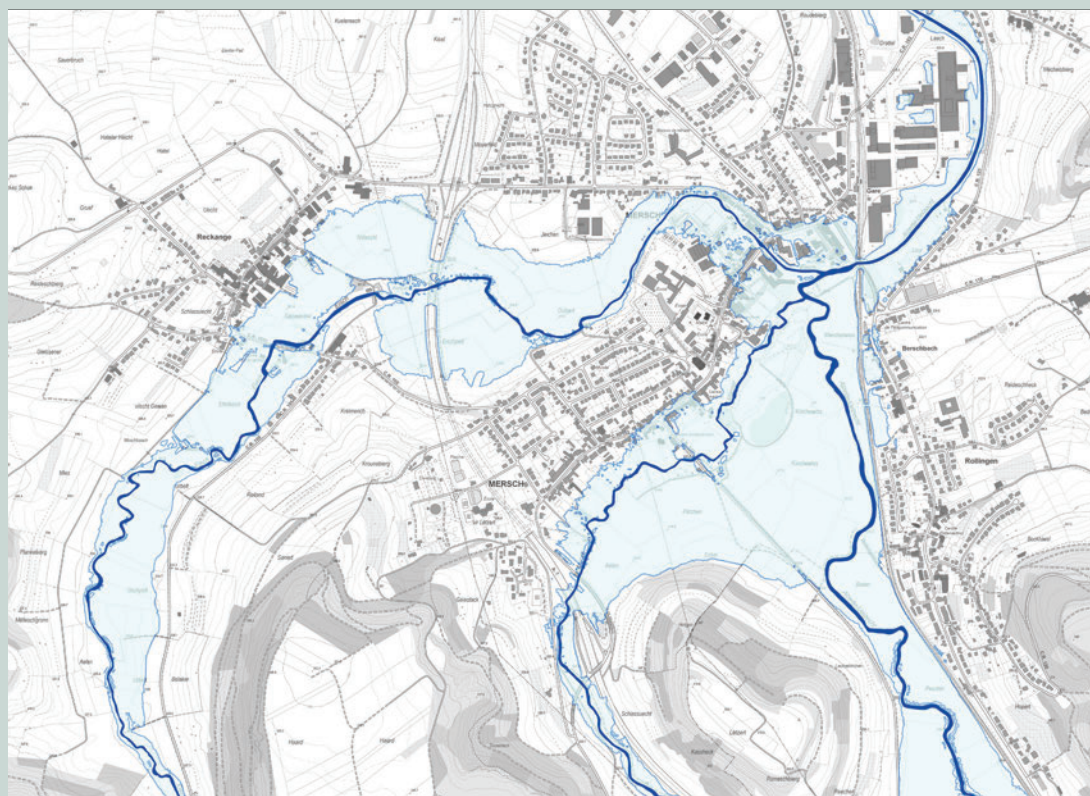
En tant que projet descendant de TIMIS flood,

FLOW MS (Interreg IV-A) a été généré en 2009. Ses objectifs consistent en une réduction des dégâts d'inondation moyennant une gestion des crues améliorée ainsi qu'en la gestion des étiages dans le bassin versant de la Moselle et de la Sarre.



zone du projet dans la zone frontalière

Les cartes des zones inondables



exemple Alzette - Mamer - Eisch à Mersch (HQ 100)

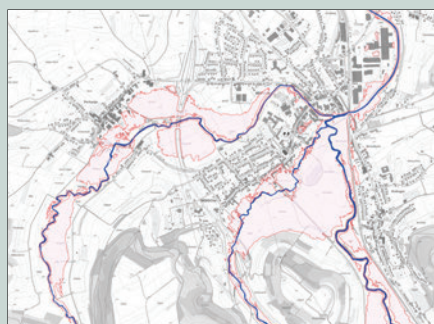
Les cartes des zones inondables ont été élaborées pour 15 cours d'eau luxembourgeois et comprennent des zones géographiques susceptibles d'être inondées selon les scénarios représentés ci-dessous.

Pour chaque scénario d'inondation (crue décennale, centennale ou extrême), la hauteur d'eau et l'étendue spatiale de l'inondation sont indiqués. Sur demande,

des informations sur la vitesse d'écoulement sont disponibles.

Pour les cours d'eau frontaliers (p.ex. Our, Sûre, Moselle), avant l'élaboration des cartes des zones inondables et des cartes des risques d'inondation, un échange d'information préalable entre les Etats concernés a été effectué afin d'établir une cartographie commune.

crue de forte probabilité avec une période de retour probable de 10 ans (HQ_10)



exemple Alzette - Mamer - Eisch à Mersch (HQ 10)

crue de probabilité moyenne avec une période de retour probable de 100 ans et plus (HQ_100)



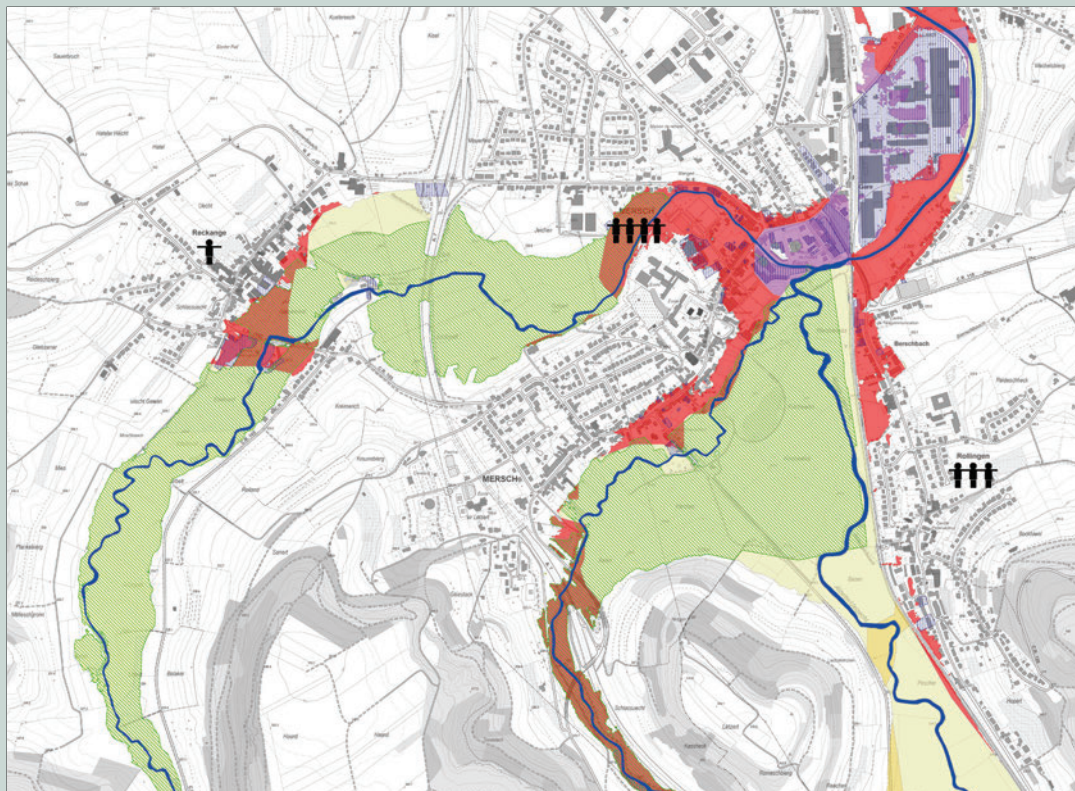
exemple Alzette - Mamer - Eisch à Mersch (HQ 100)

crue de faible probabilité ou scénarios d'événements extrêmes (HQ_extrême)



exemple Alzette - Mamer - Eisch à Mersch (HQ extrême)

Les cartes des risques d'inondation



exemple Alzette - Mamer - Eisch à Mersch

La base des cartes des risques d'inondation a été fournie avec l'achèvement des cartes des zones inondables.

En plus des données obtenues des cartes des zones inondables, les cartes des risques d'inondation doivent afficher les informations complémentaires suivantes:

- le nombre indicatif d'habitants potentiellement touchés

- les types d'activités économiques dans la zone potentiellement touchée

- des informations sur les installations relatives à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution (96/61/CE) et les zones protégées potentiellement touchées

- toute autre information jugée utile

Projet cofinancé par le Fonds européen de développement régional dans le cadre du programme Interreg IV-A Grande Région
L'Union européenne investit dans votre avenir



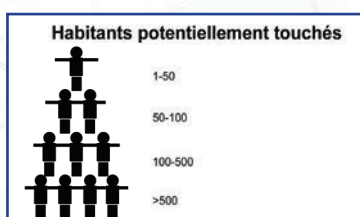
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
ET À LA GRANDE RÉGION
Administration de la gestion de l'eau



Bureau d'études Micha Bunnensac
Ingénieur - conseil
102, rue de la République
1050 Bruxelles
Tél: 02 22 11 11 11
Fax: 02 22 11 11 11

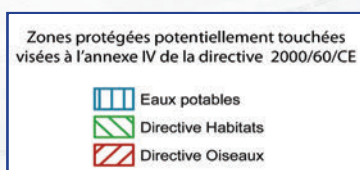
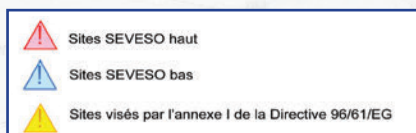
- le nombre indicatif d'habitants potentiellement touchés

Pour chaque zone géographique touchée, et pour chacun des trois scénarios (crue décennale, centennale ou extrême), les administrations communales ont fourni une liste des habitants potentiellement touchés selon les rues concernées.

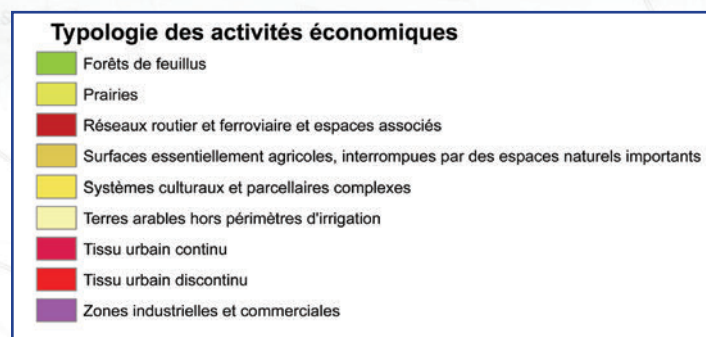


- des informations sur les installations relatives à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution (96/61/CE) et les zones protégées potentiellement touchées

Il s'agit des sites d'entreprises ou d'installations qui sont susceptibles de provoquer une pollution accidentelle en cas de crue ainsi que des zones de protection des eaux potables, des zones d'habitats et des refuges d'oiseaux.

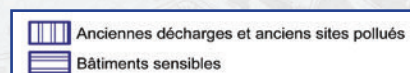


- les types d'activités économiques dans la zone potentiellement touchée



- toute autre information jugée utile

L'Etat luxembourgeois a décidé d'indiquer des informations sur d'autres sources de pollution potentielles (anciennes décharges et anciens sites pollués) et sur les bâtiments sensibles (établissements scolaires, hôpitaux et maisons de soins).



Les cartes des zones inondables et les cartes des risques d'inondation sont à disposition du public sur les sites internet suivants:

(<http://www.waasser.lu>)
(<http://eau.geoportail.lu>)

Perspectives: Les plans de gestion des risques d'inondation

Pour réduire l'impact négatif des inondations, il est nécessaire de développer des plans de gestion des risques d'inondation, qui seront régulièrement réexaminés et mis à jour.

Les plans de gestion des risques d'inondation sont élaborés pour les cours d'eau à fort potentiel de risques d'inondation et doivent contenir des programmes

adéquats et adaptés aux régions touchées afin de réduire les dégâts. L'accent est mis sur la protection contre les inondations, la prévision des crues, la pré-alerte, ainsi que la prévention.

Les plans seront achevés fin 2015, en coopération avec les administrations communales, les institutions étatiques et les services de secours.



Projet cofinancé par le Fonds européen de développement régional dans le cadre du programme Interreg IV-A Grande Région
L'Union européenne investit dans votre avenir



Hoch- & Niedrigwassermanagement
im Mosel- und Sauerlandgebiet



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
ET À LA GRANDE RÉGION
Administration de la gestion de l'eau



Plus d'informations sur internet:

<http://www.waasser.lu>
<http://eau.geoportail.lu>

Sources:

Bulletin officiel de l'union européenne (2007): Directive 2007/60/CE du Parlement européen et du conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation.
Mémorial A n°217 du 30 décembre 2008: Loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau.
LAWA (2010): Empfehlungen zur Aufstellung von Hochwassergefahrenkarten und Hochwasserrisikokarten.
LAWA (2010): Empfehlungen zur Aufstellung von Hochwasserrisikomanagementplänen.
Ministerium für Umwelt, Forsten und Verbraucherschutz, Rheinland-Pfalz; Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire, Luxembourg & Administration de la Gestion de l'Eau, Luxembourg (2008): Hochwassergefahrenkarten für Luxemburg und Rheinland-Pfalz.
Bastian, C. & Koster, R. (2010): Vorgehensweise zur Erstellung der neuen HW-Risikokarten entsprechend der neuen luxemburgischen Wassergesetzgebung.